

Paysan des Environs de Limoges.

Quand le Limousin mourait de faim !

Disettes et famines sous le règne de Louix XIV

Christian Mazenc

L'AUTEUR: Christian Mazenc né en 1940 sur les terres du Rouergue est "entré en généalogie" à Brive en 1974, comme d'autres entrent en religion. En Limousin et au-delà, il a participé à de nombreuses aventures généalogiques: création d'un Cercle à Brive, animation d'émissions sur les ondes de différentes radios. Il a aussi assuré la réalisation d'une émission à la télévision France 3 pays de Corrèze des "Racines et des visages".

RÉSUMÉ: Le Limousin connut un certain prestige avec la poèsie courtoise des troubadours qu'Aliènor d'Aquitaine accueillit à sa cour au XIIe siècle. Les seigneurs locaux se déchirer ensuite, au gré de leurs alliances avec les Plantagenêt, puis ce fut la grande peste de 1348, la Guerre de Cent ans et la terrible chevauchée du Prince Noir qui saccageat Limoges en 1370. Guerres de religion et Petit âge glaciaire (entre 1550 et 1750) vont contribuer à augmenter la misère sur ces terres majoritairement ingrates.
Le règne de Louis XIV conforte Paris comme centre de la vie politique, les plus puissants seigneurs et les ecclésiatiques ambitieux délaissent leur terres limousines, pour briguer à la cour les bonnes grâces du roi. À partir d'une importante documentation, Christian Mazenc retrace le temps, où les Limousins mouraient de faim.

REGARDS SUR LA GENERALITE DE LIMOGES

L'espace de la généralité

Jusqu'à la prise du pouvoir personnel par Louis XIV, la Généralité de Limoges connaîtra des limites territoriales à géométrie variable. Sous le règne de Louis XIII, l'élection de Brive sera amputée d'une trentaine de paroisses rattachées au diocèse frontalier de Sarlat, aujourd'hui, sous-préfecture du département de la Dordogne.

Globalement les limites de l'intendance du Limousin de Louis XIV, à laquelle il convient d'ajouter la région d'Angoulême, correspondent à celles que nous lui connaissons actuellement. Les paroisses relevant de la vicomté de Turenne -« état dans l'état »- ne seront rattachées que sous Louis XV, au domaine royal et localement aux élections de Tulle et Brive.

Si l'essentiel de l'actuel département de la Creuse relevait pour le religieux de l'évêché de Limoges, il n'en était pas de même pour l'administration civile. La province de la Marche et de la Haute-Marche comprenait la région

de Bellac et du Dorat qui aujourd'hui est incluse dans le département de la Haute-Vienne, ainsi que la Combraille et le franc-alleu de Bellegarde, une partie du Berry (région de Boussac), du Bourbonnais (région de Gouzon), du Poitou (région de Bourganeuf) et enfin du Limousin, (régions de Saint-Vaury, Le Grand- Bourg, et Bénévent).

Plusieurs généralités se côtoyaient en Creuse, celle de Moulins pour la plus grande partie et celles de Bourges et Limoges.
Monsieur l' Intendant de la province du Limousin réside théoriquement à Limoges, mais principalement à Angoulême, ce n'est que lors du règne de Louis XIV qu'il se fixera dans la capitale limousine beaucoup plus centrale pour son administration. Ses absences, hors de son « département » font l'objet d'autorisations.

Limoges est également le siège d'un important diocèse qui s'étend sur l'actuel département de la Creuse, une grande partie de celui de la Corrèze et de l'intégralité de celui de la Haute-Vienne. Celui de Tulle -né d'un démembrement papal au XIVe siècle-, demeure l'un des petits diocèses de France – 54 ou 56 paroisses selon le nombre de paroisses binées.

Les hommes
et les structures territoriales

Pour les besoins de l'administration financière du royaume, les États Généraux de 1355 avaient créé des structures financières dénommées selon les régions « généralité ou intendance ».
Le territoire départi à l'administration de ces commissaires deviendra le «département» qui connaîtra le succès que l'on sait. Les rôles et fonctions attribués par Louis XIV, font de ces fonctionnaires de « véritables super préfets ». Ils seront sous l'autorité directe du roi, au détriment des trésoriers des finances.

Ce territoire, généralité ou intendance, afin de percevoir rationnellement les impôts, sera divisé en élections. Le rôle principal de cette parcelle administrative est d'obtenir une meilleure répartition et collecte de l'impôt royal – la taille et les annexes qui au cours des siècles ne manqueront pas de s'y greffer. Chaque élection est composée d'un certain nombre de paroisses, véritables unités administratives et fiscales de la France d'Ancien Régime.
La collecte et la levée de l'impôt sont effectuées par des collecteurs, responsables sur leurs deniers, élus par l'assemblée paroissiale à l'issue de la messe dominicale, au son de la cloche.
Un procès-verbal de ces élections sera dressé par les notaires locaux. Leurs minutes en témoignent pour tout l'ancien régime. Elles sont fort instructives pour la connaissance du tissu social des paroisses ou communautés d'habitants.
Le chercheur dans les dépôts d'archives départementales concernées, ne manquera pas de consulter le répertoire des notaires de l'actuel département ou celui du dépôt sur lequel se trouve aujourd'hui l'ancienne paroisse devenue commune: sous série E

En série C, le chercheur pourra trouver également les listes nominatives des taillables par élections et à l'intérieur de ces dernières par paroisses ou par communautés.
La plupart des sénéchaussées du Limousin ont la chance de posséder un document fiscal exceptionnel : «L'Etat des Fonds» élaboré sous l'intendance de Tourny, en 1730[1].

Élections et paroisses de la généralité du Limousin[2]

Élection	*Paroisse*	*Élection*	*Paroisse*
Limoges	*279*	*Tulle*	*168*
Brive	*98*	*Bourganeuf*	*84*
Angoulême	*162*	*St Jean d'Angely*	*172*

Après 1738, date du rattachement de la vicomté de Turenne suite à la vente de cette dernière au roi de France, Louis XV, neuf paroisses dépendront de l'élection de Tulle et cinq de celle de Brive.

Les ressources

Bien que située au centre de la France de Louis XIV, la généralité de Limoges est fort éloignée de la Cour. Cette constatation est inhérente aussi bien à la mentalité, aux mœurs qu'à la quasi inexistence de moyens de communication exceptée la grande verticale plus ou moins carrossable, « la Paris-Toulouse », qui ne dessert qu'un tiers de la province.

Je vous ferai grâce des considérations véhiculées à la cour par Molière ou, bien avant lui par Rabelais. .

Les chevaux du Limousin

La France, possède des haras où sont élevés les races anglo-arabes. Depuis fort longtemps, cet animal vit sur le sol limousin. La présence d'une herbe abondante sur ses landes favorise l'élevage du cheval, occupation non dérogeante pour la noblesse. Le haras national de Pompadour est encore renommé de nos jours, il ne le doit pas exclusivement à la célèbre marquise, maîtresse d'un roi. L'armée, dès le XVIIe siècle, aura recours au cheval limousin. Le grand Turenne n'y fut sûrement pas étranger. Nicole de Blomac dans "Cheval limousin, chevaux en Limousin", PULIM, Limoges, note: " Les haras du maréchal de Turenne, gouverneur du Limousin où s'entretenaient de nombreux étalons barbes originaires d'Andalousie, état fort célèbre…/…La Guérinière, en 1731 ne manquera pas d'écrire dans "Éléments de Cavalerie" "Les chevaux de Normandie et du Limousin sont les meilleurs qu'il y ait en France. "Bernage, Buffon ne tariront pas d'éloges à l'égard des chevaux issus des prairies limousines. Dès lors, on comprendra tout l'intérêt que portèrent les rois, les empereurs à Pompadour au point que Louis XV "le bien-aimé" n'hésita pas à acquérir ce marquisat du même nom prêt à tomber en quenouille, pour l'offrir à Jeanne Poisson épouse d'Etiole qui ne vint jamais en ses terres même si un jour, elle dota les jeunes gens qui se marièrent le même jour, ainsi qu'en témoignent les registres de mariages de la commune et paroisse d'Arnac-Pompadour".

Placer cette généralité dans son contexte géographique est également nécessaire. Une étude, sur une carte, nous démontre qu'elle n'a pas d'unité.

1 Voir l'article que j'avais consacré à ce sujet dans le numéro 121 de «Onte Ses?» , page 31.

2 Election de Tulle: L'inventaire des registres de la catholicité (BMS) fournissent le chiffre de 302 paroisses, en 1789 lors de la création du département de la Corrèze. Ce dernier sera ramené à 292, suite au retrait des communes de Boisseuilh, Génis, Saint Cyr les Champagnes, Ste Trie, Savignac Ledrier, Coubjours, Payzac, St Mémin, Salagnac et Teillots qui constitueront l'ossature principale du canton d'Excideuil. Election de Saint Jean d'Angely: Cette élection sera à compter de 1694, incluse dans la généralité de la Rochelle récemment créée par la pouvoir royal.

Appuyés sur les contreforts du massif central, vallées, pénéplaines et plateaux granitiques s'étagent sous un climat souvent rigoureux et humide.
Le bassin de Brive contraste avec la Montagne qui vit d'une certaine polyculture et en autarcie. Pays d'élevage de bovins, ce n'est qu'à la fin du règne de Louis XV et au début de celui de Louis XVI que sous l'influence de Turgot, sera introduit le mouton mérinos d'Espagne, sur les landes limousines et le plateau des Millevaches.

Les cultures sont maigres, les rendements faibles. Le seigle, le blé noir, l'avoine ainsi que les raves constituent l'essentiel des cultures vivrières. Le froment était cultivé sur les meilleures terres. Les années dites « bonnes » parvenaient à assurer la nourriture des habitants. La châtaigne surtout dans le sud constituait une part non négligeable de la nourriture quotidienne tant des humains que des animaux (le cochon entre autres).

Lorsqu'on établit l'inventaire des richesses de la province au siècle de Louis XIV on a un peu trop tendance à négliger la place des équidés dans l'économie de la généralité.
Le Bas- Limousin produisait également du vin, que ce soit dans la région d' Objat, Voutezac, que l'on charriait jusqu'à la cour des évêques de Limoges à l'occasion de "vinades."
L'endémique enclavement sera

Dénombrement de la population de la Généralité du Limousin[1]

Généralité Limoges Elections	*Dénombrement 1686 En feux*	*Dénombrement 1713 En feux*	*Dénombrement 1720 En feux*
Limoges	*40 000*	*34 646*	*38 742*
Angoulême	*39 316*	*35 582*	*36 787*
Tulle	*28 000*	*17 738*	*18 168*
Brive	*18 372*	*16 241*	*16 973*
Bourganeuf	*4 312*	*3 612*	*3 626*
Totaux	*130 000**	*117 819*	*114 296*

La lecture de ces chiffres nous incite à une certaine prudence, vus les conditions et le sérieux avec lesquels furent élaborés les dénombrements, au cours des XVIIe et XVIIIe siècles. Ce n'est que vers la seconde moitié du XIXe siècle que les recensements seront nominatifs. Jusqu'alors, ils étaient effectués par feux. On appliquait un coefficient multiplicateur au nombre de feux (maisons) dans les villages, paroisses, élections. Ce dernier pouvait varier d'une région à l'autre.
Le plus ancien dénombrement provient de celui de la généralité de Limoges daté du 8 mai 1686.
Le document est conservé à La bibliothèque municipale de Limoges. Il est reproduit en annexe de l'inventaire de la série C des archives départementales de la Haute-Vienne.

Le nombre d'habitants par feu est difficile à appréhender, pour des raisons qui tiennent aux caractéristiques de la famille limousine, il est probablement de six.

1 Dupliquer « Histoire de la Population française »- T.2, p.p. 24-43, Le PUF, éditeur, Paris, 1988.
Un horizon bloqué : Ussel et la montagne limousine aux XVII° & XVIII° siècles. Ussel, 1978,240 p. Nicole et Jean- Loup Lemaître.

également responsable du manque d'industrie. En Limousin, on ne comptait qu'une industrie digne de ce nom qui travaillait pour la Marine : la Manufacture d'armes de Tulle, en 1689. Elle a été florissante jusqu'à la fin du siècle dernier et produisit exclusivement pour la Flotte du Ponant.

Les moulins à papier sur les nombreuses rivières descendant du Massif-Central fabriquaient un papier d'une certaine qualité.

L'artisanat local de la tannerie était florissant à Limoges, Bellac, Saint-Junien, Saint-Léonard et entretenait de bons échanges commerciaux avec Paris ou Lyon.

Les métiers d'art, l'émaillerie fierté limougeaude, avait quasiment disparu, faute de commandes et surtout de richesses.
Les petits artisans travaillaient exclusivement pour la clientèle locale.
Les émaux avaient perdu leur réputation, le talent des Duhamel, famille de sculpteurs tullistes, ne franchit guère les limites de la généralité. Il faudra attendre l'aventure porcelainière pour que Limoges redore son blason.
C'était la ville la plus peuplée de la généralité, tout comme aujourd'hui. On dénombrait environ 15000 personnes regroupées autour de la Cité. Ville carrefour, la cité limougeaude se trouvera, de ce fait, ville entrepôt pour le commerce dont elle tirera une certaine richesse.

Selon, le rapport d'un inspecteur des manufactures, il y aurait eu à « Limoges cinquante marchands drapiers et merciers tant en gros qu'en détails vendant toutes sortes de draperies, soierie et toiles ».

Toujours selon le même : « Ils font un important commerces d'étoffes de toutes les manufactures du royaume. Ils tiennent fréquent les foires de Bordeaux, Clermont en Auvergne et les environs de Limoges ».

Comment résoudre les disettes et les famines …

Face, quotidiennement, à un peuple qui "souffre et a faim jusqu'à manger des racines de fougères" nous retrouvons l'intendant, dont le titulaire du poste change selon la période, les évêques (un par diocèse dont les titulaires varient selon la date), le représentant du roi en la personne du contrôleur des finances. Pour la période qui nous concerne, il s'agira toujours du même personnage.

Pontchartrain : l'officier référent

Ce dernier est allié avec toutes les grandes familles de robe du royaume. Fidèle à Fouquet même dans sa disgrâce après le fameux dîner de Vaux-Le-Vicomte, il était également son neveu, ayant épousé l'une de ses nièces. Cela lui vaudra la disgrâce. Au Parlement de Rennes, il assurera les fonctions de premier président de ce dernier avec mission de régler les délicats problèmes relatifs "à la révolte des papiers". Contrôleur général des finances jusqu'à sa retraite en 1714, pour financer les guerres de son roi, celle de la "Ligue d'Augsbourg", ou de la "Succession d'Espagne", il créera la capitation en 1695 et de nombreux autres expédients (vente d'offices et emprunts).

Les Intendants[3]

Jubert de Bouville (1678 - 1694)
Louis de Bernage (février 1694 - novembre 1702)

3 Il faut souligner que 20 Intendants, s'étaient succédés entre 1661 et 1675!

Rouillé de Fontaine (1702 - 1708)
Carré de Montgeron (1708 - 1710)
Antoine Bosc du Bouchet (mars 1710 - décembre 1710).

Évêques de la généralité
Évêché de Tulle
Humbert Ancelin (1681 - 1702)
André Daniel Beaupoil de Saint Aulaire (1702 - 1720)

Évêché de Limoges
L. Lascaris d'Urfé
François Carbonel de Canisy
Antoine Charpin de Généstines

Évêché d'Angoulême
Ce qui constituait pour l'essentiel, l'évêché d'Angoulême et l'actuel département de la Charente, sous Louis XIV n'était qu'une des élections de la généralité de Limoges, au même titre que celles de Saint-Jean d'Angely en Charente-Maritime, relevant de l'évêché de Saintes ou Bourganeuf dans le département de la Creuse.
Deux cents paroisses occupaient un espace de deux mille deux cents kilomètres carrés .Cet évêché d'Angoulême, comptait parmi les plus anciens de France.

« *L'Angoumois donne des blés, du vin et des fruits. Le Limousin au contraire est froid et stérile, sans vin (?); le seigle, l'orge et le pain sont la nourriture* [4]»

Le généalogiste ne devra jamais perdre de vue, le rattachement de telle ou telle paroisse au diocèse déterminé, lors de la recherche des actes de mariage pour connaître l'évêché auquel il devra s'adresser pour obtenir copie de la dispense en mariage (véritable trésor généalogique).

Pour l'époque concernée, deux prélats occuperont le siège épiscopal d'Angoulême :
François de Péricard et Gabriel Bénard de Rézay.
Ce dernier bien que nommé par le roi en 1689, dût attendre 1692, pour être officiellement investi par le pape, Innocent XI.

Évêché de Saintes
Cent soixante douze paroisses du diocèse de Saintes regroupées autour de Saint-Jean d'Angely formèrent jusqu'en 1694 la sixième élection de la généralité de Limoges pour être incluses dans celle de La Rochelle nouvellement créée. La Brunetière de Plessis Gasté sera l'évêque référent jusqu'au rattachement du diocèse de Saintes à la généralité de La Rochelle.

LA DISETTE DE 1690-1691

La généralité de Limoges connut un été très pluvieux surtout en juin, juillet et août suivies, dès le mois d'octobre, de nouvelles pluies. Le niveau des précipitations doubla selon les relevés de l'Observatoire de Paris.
Les récoltes furent très médiocres.
Les gelées printanières auxquelles s'ajoutèrent les fortes grêles de mai firent craindre pour les récoltes à venir au point que les autorités responsables s'en préoccupèrent du receveur général à l'intendant.

Les mesures
On partit s'approvisionner en grains en Poitou afin de permettre à la population de subsister jusqu'à la prochaine récolte. Monsieur l'intendant écrivait le 29 mai 1691 :
"*Depuis quelques jours, il passe du blé de Poitou en Limousin et j'en fais partir d'ici (Angoulême où il réside) pour Tulle. J'ai demandé qu'on me fasse savoir tous les greniers de la province*

4 Dictionnaire d'Alembert & Diderot. Édition de 1751-1765.

et qu'on les fasse ouvrir".

Le transport du Poitou, de Ruffec jusqu'à Limoges puis en en Bas-Limousin s'avèrera être le plus difficile.
Le receveur général Chauffour traita directement avec deux transporteurs qui assuraient le transport de sel à dos de mulets. Ces grains après stockage furent vendus sur les marchés ou distribués aux pauvres.
A Tulle, Fénis de Lacombe, subdélégué assura la distribution des quatre vingt dix boisseaux.

Bien que l'année 1691 ait été déficitaire par rapport à la précédente, afin de favoriser l'approvisionnement en céréales pour l'hiver à venir, le 13 novembre 1691 une ordonnance porta interdiction de : « *Lever droits de trait (douane) sur tous les blés des provinces d'Angoumois, de la Marche et autres lieux qui seront conduits dans la dit province du Limousin et ce jusqu'à la récolte prochaine*."
Très actif, l'intendant Bouville acheta des céréales hors des provinces et se démena pour les transporter jusqu'à Limoges ou Bergerac par les gabarres qui descendaient sur la Dordogne, les canons, pour la Marine du Ponant, jusqu'à Bordeaux. Son action fut un frein efficace contre la spéculation sur les marchés.

En 1691, les habitants de la région de Tulle, selon monseigneur Ancelin, sont : « *réduits à vivre de raves cuites dans l'eau, de glands ou de racines de fougères. Ils ont abandonnés leurs villages et sont venus à Tulle*". Les oeuvres caritatives doivent leur prêter assistance.
"

LA FAMINE DE 1692-1695

Les années 1692-1694 furent " *horribles pour les habitants de la généralité*" plus particulièrement pour ceux des élections du Haut et Bas-Limousin. L'intendant Bouville cumulait les charges de directeur des Forges du Périgord qui oeuvraient pour la flotte du Ponant et celles d'intendant de la présente généralité de Limoges. Il résidait à Angoulême, plus proche des forges, mais éloigné des principales villes de sa généralité.
L'intendant Bouville écrit à Pontchartrain :
"*Toutes les châtaignes sont perdues et la plus grande partie des bleds noirs. Les vignes ont beaucoup souffert et il y aura si peu de vin que le prix augmente tous les jours Il y aura un peu plus de blé que l'année dernière, mais en vérité les châtaignes ayant manqué, il ne suffira pas jusqu'au Carême pour la nourriture des habitants."*

Peut-on pour autant lui imputer le manque de précaution ? En ce temps là, les intendants allaient au rythme des pas des chevaux ou de celui des chaises à porteurs, et visiter tout son territoire relevait alors d'un exploit. Il ne pouvait également prévoir les variations climatiques qui s'abattirent durant cette période sur tout le royaume avec plus ou moins de rigueur, et plus particulièrement sur sa province.
En 1692, l'intendant, face à la montée du prix des grains envoya une lettre fort circonstanciée à Pontchartrain.
La même année, l'évêque de Tulle, Ancelin, alerte aussi le contrôleur général. Il lui fournit un état de ce dont il dispose pour secourir les campagnes, mais il insiste du peu de moyens, à sa disposition, pour assurer la subsistance

de l'hôpital de Tulle qui ne compte pas moins de trois cent mendiants et malades : "*les autres années, ils avaient recueilli au moins quelque chose qui les faisait vivre au moins une partie de l'hiver, et la misère extrême ne paraissaient que deux ou trois mois avant la récolte de l'année suivant, mais pour celle-ci, ils n'ont recueilli quoique ce soit, de sorte que la misère est extrême dès à présent* [5]".

Les paysans, vers la fin de l'année 1692, forment des attroupements dans les campagnes.

Monseigneur Bénard de Rézay évêque d'Angoulême constatant les dégâts des nouvelles intempéries sur les territoires de ses paroisses, s'alarme auprès de Harley, premier président au Parlement de Paris ainsi qu'en témoignent les différentes lettres qu'il lui adressa...
Monsieur le curé d'Albussac, en Corrèze n'hésitera pas à noircir la situation, allant même jusqu'à écrire : "*qu'il en avait vu mourir plus de trois cents d'entre eux depuis un an*." Or, cette paroisse est comptée pour 274 feux lors du dénombrement de 1686 et 274 pour celui de 1709 qui est également le début de la fameuse famine. La consultation des registres de sépultures de cette période ne laisse pas apparaître une mortalité aussi importante. Dans ses lamentations, il ne manquera pas d'ajouter :
"*La plupart de nos habitants sont réduits à paître comme des bêtes, j'en ai su qui ont mangé des chiens et j'en vois tous les jours qui font du pain de cendres, tant la famine est extraordinaire*."
Des phrases similaires écrites par le grand écrivain classique au même siècle La Bruyère, paraissaient surfaites lorsque nous les découvrions sous la plume du grand homme, au cours de nos études.
Fin 1693, Bouville quitte l'intendance, Bernage est nommé à sa place, en janvier 1694. Le roi lui a confié la direction des Forges du Périgord et de l'Angoumois ainsi que la charge d'intendant de la généralité de Limoges. Lorsque ce brillant maître des Requêtes découvre sa lointaine intendance, en plein marasme économique sa surprise dut être grande. Il ne manqua pas, en fonctionnaire zélé et rompu aux rapports de se faire présenter ceux laissés par son prédécesseur qu'il contesta au point d'écrire :
« Les habitants seraient déjà morts de faim s'ils n'avaient pas plus recueilli de blé qu'ils n'en ont déclaré. Cependant, ils vivent encore."

Il écrit le 7 mars 1694, à Pontchartrain:
"*…/ Plus j'approchais de Limoges plus j'ai été effrayé, en abordant ici, de la prodigieuse foule des pauvres…/…*"
L'intendant parcourt son territoire au cours du premier semestre 1694 et le 4 septembre, il rédige un mémoire : "Mémoire de l'estat présent de la généralité de Limoges"à l'attention de son référent, Pontchartrain[6].
" *Il a vu de près l'état calamiteux dans lequel se trouve la campagne limousine. Tout semble s'être ligué contre ces pauvres paysans contraints de vendre leurs animaux afin de solder les impôts; les épizooties ont également décimé les troupeaux. Les incendies ont ravagé de nombreuses maisons. Le manque a conduit les survivants à l'exode vers des provinces*

5 AN-G7 346-1

6 Le manuscrit est conservé sous la cote : AN G7 1634 fol. 175, aux Archives Nationales à Paris.

plus hospitalières".

Les gelées d'octobre ruineront toutes les espérances mises dans la récolte des châtaignes qui se révéla inférieure à celle de l'année précédente; l'hiver 1694-1695 sera encore plus dur pour toutes les communautés des élections du Haut et Bas-Limousin. Les élections de Bourganeuf et Tulle furent parmi les plus touchées.
Durant les quatre années de famine, les deux intendants qui se sont succédés, Bouville et Bernage, ont du faire face au crucial problème de l'approvisionnement des marchés souvent contrecarrés par les difficultés inhérentes à la libre circulation des grains à l'intérieur des provinces françaises qui appliquaient leurs propres taxes de douane intérieure.
L'introduction des grains sur les marchés aurait du avoir pour conséquence la baisse du cours de ces derniers, mais le setier de blé avait pratiquement triplé sur certains marchés.

En 1693 une déclaration royale institua la visite avec le recensement du contenu de tous les greniers, granges et magasins. Il en fut de même pour les couvents, les, abbayes et monastères. Les détenteurs dont une liste serait dressée, devraient remettre la moitié de ce qu'il possédait à l'Intendant qui, à son tour, transmettrait la liste des marchands tenus d'apporter ce grain sur les marchés. Les dates extrêmes en avaient été fixées d'octobre 1693 à avril 1694.
Marchés mal approvisionnés, contrôle des stocks mal assurés, spéculations des nantis qui n'hésitaient pas à acheter les récoltes sur pied à l'instar de nos céréaliers modernes qui spéculent sur le blé. Le tout conjugué, conduit les pauvres et les mendiants aux portes des églises et autres lieux publics en quête de leur pitance. Des directives furent prises afin de pourvoir à leur nourriture.

Les Parlements de Bordeaux et de Paris pour les élections qui relevaient de leurs juridictions prirent des dispositions à ces fins.
Ces mesures revêtaient un aspect humanitaire, mais elles témoignaient aussi de la volonté de fixer les gens dans leurs paroisses, pour éviter la concentration des foules dans les villes et grosses bourgades, ainsi qu'éventuellement les "émotions populaires".

Fidèle à ses principes, l'Eglise fit preuve d'un intense assistanat à l'égard des miséreux. L'évêque d'Angoulême faisait état, dans l'une de ses lettres, du pain qui était distribué chaque semaine aux pauvres. Il estimait que quinze mille d'entre eux avaient été nourris durant quatre mois dans cent cinquante paroisses dont la moitié des habitants se trouvaient être des assistés[7].

"En ces parties ou dans quantités de paroisses depuis les gentilshommes jusqu'au dernier du village, les plus aisés n'ont que leur substance et plus de la moitié manqueront de pain dans quelques temps.
Comment prendre les fonds nécessaires pour la subsistance des autres ? …/…" S'ils demeurent sans secours, il est à craindre que les pauvres ne viennent dans les villes y chercher leur nourriture et ne mettent dans l'impuissance de secourir ceux que l'on aurait indiqués à secourir dans les villes".

7 On consultera la lettre de Monseigneur Gabriel de Rézay à Achille III de Harley, premier président au Parlement de Paris – (B.N.F) Ms fr. n° 17428.

Face à la pénurie occasionnée par les récoltes grandement déficitaires, le Parlement de Paris, par deux arrêtés pour les communautés de son ressort dans le diocèse d'Angoulême stipula que: "*à la campagne, chaque communauté devait nourrir ses pauvres en taxant chaque habitant au vingtième des deux tiers de ses biens*".

Sous la responsabilité du lieutenant général dont la fonction avait été créée en 1667 et au nombre de ses attributions était celle de juger en dernier ressort les mendiants. Il fut stipulé que chaque semaine, une certaine somme serait allouée aux mendiants pour l'achat de nourriture- [notre ancien RMI ou RSA actuel !].

Les Consuls d'Ussel en Corrèze avaient prévu de confier les pauvres aux familles les moins nécessiteuses. Celles qui refusaient se voyaient taxés.

« L'on fit cette année la charité chaque jour de la manière suivante : le dimanche, j'avertissais au prône celui qui devait faire l'aumône générale, et il donnait du pain demi-livre outre la soupe, il en fallait pour suffire plus de trois grandes marmites de chacune six seillées; il y avait plus de deux cents pauvres [8]*».*

LA FAMINE DE 1698-1699

Les récoltes avaient retrouvé un taux de rendement à peu près normal en 1696 et 1697. Deux ans durant, les habitants du Limousin avaient payé un lourd tribut. Malgré leur désespérance, ils avaient foi en des jours meilleurs, las c'était compter sans les aléas climatiques et les caprices du ciel !
De nouvelles intempéries provoquèrent une nouvelle famine que les autorités, tant civiles que religieuses, firent tout ce qui était en leur pouvoir pour l' *adoucir*, tant est-il vrai qu'il est difficile de faire face à un tel fléau.

Il gela dans les tous premiers jours de mai 1698, après un mois d'avril plutôt frais. Arbres fruitiers et vignes ne résistèrent pas, les blés ne connurent point la floraison. Les grêles de juillet, les pluies abondantes du mois d'août sapèrent le moral des paysans et compromirent fort les récoltes qui furent tardives et eurent pour conséquence de retarder les semailles d'automne. De précoces gelées donnèrent à ces dernières de fort mauvaises conditions, octobre et novembre ayant été pluvieux.

Les récoltes dans la généralité sont médiocres pour ne pas dire inexistantes. Il importe de faire face au long hiver limousin. Les prévisions et constatations de l'intendant s'avèrent exactes. Ce dernier a conservé un mauvais souvenir de la crise qu'il a eu à gérer lors de sa nomination. Il a effectué une longue tournée d'inspection et lors de chaque étape, il ne manque pas d'alerter les autorités de référence. Il serait intéressant de consulter toute sa correspondance. Il se trouve confronté à plusieurs problèmes: l'imminence d'une famine due à l'absence de nourriture, la cherté des semences prochaines conséquence de leur rareté et surtout la mauvaise circulation des grains d'une province à l'autre, plaie endémique de l'Ancien Régime. Dans toutes les provinces circonvoisines, les récoltes ont été abondantes.

A cet état de fait s'ajoute celui de la

8 Extraits de"Chronique paroissiale de Magnac Laval l"(87)

peur pour le pouvoir des "*émotions populaires*". Elles furent nombreuses et souvent violentes tout au long des siècles. Elles seront les unes et les autres la répétition générale de la marche sur Versailles, en 1789. Le curé de Tulle, Melon, écrivait lors de cette famine: "*sans un prompt secours, il périra par la faim, un tiers du peuple, pour le moins et l'année prochaine ne sera pas moins funeste*".

La détermination de Bernage, dès le printemps 1698, donna des résultats. Il avait été invité à quitter Angoulême pour rejoindre Limoges et visiter la généralité. Il parvint, avec les secours envoyés par le roi, à faire baisser les prix pratiqués sur les marchés, malgré le mauvais état et l'insuffisance des moyens de communication. Souvent l'acheminement des grains se heurta en plus, à la lenteur de l'administration. Selon les relevés établis par Michel Boiron, "*six mois étaient nécessaire pour acheminer des grains du Poitou jusqu'en Corrèze.*"

Fin 1698, un ancien intendant de la province, Henri d'Aguesseau, ne manquera pas d'alarmer Pontchartrain sur la misère qui était latente dans cette province qu'il avait administrée, un certain temps. Cette lettre porta ses fruits. Le roi "*débloqua des fonds*" pour la nourriture des pauvres.
Le contrôleur général des finances avait adjoint aux intendants d'établir des "ateliers publics" dans les villes de "leur département" Ces derniers devaient être réservés aux pauvres des deux sexes. La création de tels outils de substitution face à la misère, présentait une étrange similitude avec les recettes employées depuis vingt ans, en France, face au chômage.

L'Intendant, dans les premiers jours de l'an 1699, dressa les devis relatifs aux travaux à exécuter ainsi que les salaires à allouer aux travailleurs vu que les désirs du roi résident dans "*le remuement des terres et peu de maçonnerie, parce que le principal objet de la dépense du roi est pour occuper et employer toutes sortes de personnes des deux sexes et de tous âges".*

Bernage dans ses devis proposait d'ouvrir 18 chantiers:

- cinq dans l'élection d'Angoulême,
- six dans l'élection de Limoges dont deux aux environs de la ville de Limoges, sur les chemins de Limoges à Paris et à Poitiers; sur la route de Bordeaux, aux environs de Châlus, Saint-Yriex et Lubersac, de Saint-Léonard à Saint-Priest.
- trois dans l'élection de Brive: aux environs de Brive, sur la route de Toulouse à Paris, aux environs d'Uzerche, aux environs de Juillac et d'Ayen.
- trois dans l'élection de Tulle: sur le chemin de Tulle à Paris, sur la route de Tulle à Ussel, sur la route de Limoges à la sortie de Bort[9].
- un dans l'élection de Bourganeuf .

La mise en place de tels chantiers ne tint pas les promesses escomptées, pour palier à la famine, il devint évident que les paysans devaient semer dès le printemps 1699. L'argent pour l'achat des semailles faisait cruellement défaut. Un nouveau secours royal obtenu par Bernage permit d'y pourvoir.

Au printemps 1700, les paysans et les pauvres se mirent à espérer en des jours meilleurs; les cultures redevinrent

9 C'est Turgot qui finalement fera construire ces routes: les Turgotines.

normales. Cependant la région avait payé un lourd tribut à la famine. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter les registres des baptêmes, mariages et sépultures des trois dernières années du XVIIIe siècle. Les statistiques établies pour la seule paroisse de Saint-Pierre de Tulle, laissent apparaître les chiffres suivants: années 1697-98: 18 décès; années 1698-1699: 65 décés; et 1699-1700: 47 décés soit 130 personnes en trois ans. Il serait intéressant de peaufiner les mêmes années pour l'hôpital de Tulle qui, sur cette période, secourut pas moins de 11600 personnes (pauvres et vagabonds). Ussel[10] perd en moins d'un siècle 42% de ses feux (696 en 1686, contre 409 en 1765)

Malheureusement la guerre de succession d'Espagne, ternit les premières années d'abondance retrouvée sur la terre limousine, grâce au retour de la clémence des saisons. Mais survint "le grand hiver" sur tout le royaume celui de 1709-1710, le seul auquel nos manuels d'histoire officielle ont consacré quelques pages. Le Limousin perd alors entre 1680 et 1713, 10% de sa population[11].

LA FAMINE DE 1709-1710

Les premières années du XVIIIe siècle semblent marquer un répit climatologique. Dans le royaume, la "Guerre de succession d'Espagne menace", les finances sont au plus bas, l'archiprêtre de Mende, l'abbé du Chayla dont la hargne envers les protestants est bien connue est assassiné. En 1702 on assiste à une véritable insurrection des "Camisards". La répression est confiée au maréchal de Villars. Il faudra attendre le premier synode du "Désert" tenu à Nîmes en 1715 pour que le Protestantisme soit admis à titre privé.

Le 6 janvier le thermomètre marque –16 ° et se maintiendra jusqu'à -20° jusqu'au 22 janvier. La totalité des blés ont gelé en terre. La disette due à la hausse des prix entraîne automatiquement un taux élevé de mortalité due aux épidémies. Le roi ordonna que des mesures drastiques soient prises en ce qui concerne la circulation des grains: plus de droits de péages ou d'octroi, libre circulation d'une province à l'autre…
En Limousin, les habitants ont un nouvel intendant en la personne de Monsieur Guy Carré de Montgeron depuis le 12 juin 1708. Celui-ci succède à Jean Rouillé de Fontaine nommé en lieu et place de Bernage, en 1702, envoyé en Franche-Comté.

Le poids des impôts est de plus en plus écrasant pour les raisons précitées. Si l'hiver 1708 fut relativement doux, des gelées matinales ajoutées aux pluies fréquentes en juillet et août, provoquèrent une récolte tardive et médiocre. Les gelées d'octobre anéantirent la récolte des châtaignes. L'hiver 1709/1710 fut précoce, le thermomètre chuta malgré un redoux en décembre. Froid et neige se prolongèrent jusqu'au 20 janvier. Cette vague de froid venu d'Europe du Nord s'était installée en France jusqu'au 2 mars sur notre région. Selon les experts cet hiver dura plus de cinq mois.
Le curé de Salles dans l'Angoumois fait état de lièvres, de perdrix et lapins

10 Nicole Lemaitre: Un horizon bloqué- Ussel t la montagne limousine au XVIIe et XVIIIe siècles. Musée du Pays d'Ussel 1978
11 Michel Cassan: Les villages du Limousin et de la Marche à l'époque moderne, in Rencontres des historiens du Limousin.

trouvés morts de faim dans les champs. L'intendant, dès le début mai 1710, va être assailli de part et d'autres. Plus on avançait et plus les espoirs mis en la récolte de 1709, s'évanouissaient. La venue de la troupe de cavalerie (sept escadrons) en quartiers d'hiver aggrava la situation. Les hôpitaux regorgeaient d'enfants abandonnés et de pauvres à nourrir. La situation s'avérait désespérée. L'intendant Montgeron, luttait avec sagesse et réalisme contre l'accaparement des grains et l'approvisionnement des marchés.

Le 6 mars 1710, le curé de la paroisse de Saint-Martin de Brive écrivait à Monsieur Desmarets , contrôleur: « *parmi les sept à huit mille communiants que nous avons dans la ville de Brive, dont nous sommes curé ou dans les cinquante deux villages qu'il y a dans l'étendue de nos paroisses, peut-être ne trouverait-on pas vingt familles qui aient le nécessaire. Ce qui faisait leur principale subsistance c'était les raves et les racines, mais à présent cet aliment a cessé pour eux et ils n'ont d'autres ressources, que de pleurer, gémir et de pousser des cris lugubres après quoi lis tombent dans l'anéantissement et meurent faute de nourriture. Si nous et nos voisins ne recevons pas de prompt secours, tout ce pays va périr* ».

Les finances du royaume se trouvaient dans un piteux état, la guerre durait depuis plus de six ans, les impôts rentraient mal car les paysans étaient dans un extrême dénuement.

Les répercussions des très fortes gelées de 1709 eurent de lourdes conséquences sur les ressources tant vivrières que financières, de la population. L'état de la châtaigneraie laissait prévoir des rapports nuls pour les prochaines années. Le "bled noir" remplaça la châtaigne dans la nourriture des habitants. Les récoltes de 1710 par suite d'un automne pluvieux furent d'un rendement médiocre.

Ces accidents climatiques perdurèrent jusqu'en 1714. «*comme partout la récolte de 1715 fut bonne en Limousin, pour la première fois depuis 1707. Les difficultés des années 1711-1714, n'eurent cependant pas des conséquences aussi catastrophiques que celles de 1709* [12] ».

Malgré l'édit royal de 1708 relatif à l'ouverture des frontières, l'approvisionnement des marchés demeura aussi difficile, la spéculation en fut le moteur. Le pouvoir dût faire appel à la maréchaussée ou à la troupe pour l'ouverture des greniers.
Malgré les efforts conjugués de l'intendant, des évêques, des consuls et même du roi sous forme de dons, de distributions de semences et d'assistance aux pauvres, la famine et ses tristes conséquences ne purent être éradiquées. Les gens quittèrent leurs domaines et villages pour les villes, abandonnant tous leurs biens et leurs terres. Certains survivants émigrèrent vers les provinces voisines moins touchées, avec l'espoir de survivre, ignorant volontairement l'arrêt du Parlement de Bordeaux enjoignant à tous les mendiants qui n'étaient pas en état de gagner leur vie de se retirer dans leur paroisse d'origine.

Ce même arrêt prévoyait la prison, durant huit jours, les hommes étant attachés au carcan. La récidive pourrait

12 **Michel Boiron: L'action des intendants de la généralité de Limoges**

conduire les hommes aux galères pour trois ans ainsi que les garçons au-dessus de seize ans. Les femmes non enceintes, ainsi que les estropiés et les enfants de plus de douze ans, seraient punis du fouet et du carcan les différents jours de marché.

Selon la carte de la généralité du Limousin établi par Boucher d'Orsay[13] , qui y fut intendant, le chiffre d'abandon de domaines serait allé croissant sur une période de quatre ans.
En 1708, 73 domaines sont abandonnés; en 1709 il y en a 226; en 1710, 2932 sont abandonnés; en 1711 il y en a 1019 enfin en 1712 il y a encore 387 abandons de domaines...
La guerre de Succession d'Espagne avait pris fin, l'intendant en poste avait continué la distribution des grains pour les semailles. Les conditions climatiques avaient toujours une influence plus ou moins dramatique sur les récoltes et après six années de disettes le Limousin entrait dans le XVIIIe siècle.
Louis XIV était mort, le régent avait appelé à ses cotés un petit limousin de Brive: le cardinal Dubois.

Christian Mazenc

BIBLIOGRAPHIE

Paroisses et communes de France éditions du CNRS Paris 1988

Bernard Grosperrin
Les petites écoles d'Ancien régime
Éditions Ouest France Rennes 1994

Joseph Nouaillac
Histoire du Limousin et de la Marche limousine
Revue Lemouzi Tulle 1981

Jean-Pierre Delhoume *préface de* **Michel Cassan**
Les campagnes du Limousin au XVIIIe siècle
PULIM Limoges 2009

Nicole de Blomac et Bernadette Barrière †
Cheval limousin, chevaux en Limousin
PULIM Limoges 2006

Michel Boiron
L'action des intendants de la généralité de Limoges (1683 – 1715)
PULIM Limoges 2008

Emmanuel Leroy Ladurie
Les paysans de languedoc Collection Poche Paris 1966

Pierre Goubert
Louis XIV et vingt millions de français Livre de Poche
Paris pluriel 1968

Sous la direction de
Jacques Dupâquier †
Histoire de la population française de la Renaissance à 1789 (T-2)
PUF éditeur à Paris

Nicole Lemaitre
Un horizon bolqué Ussel et la montagne limousine aux XVIIe et XVIIIe siècles
Musée du pays d'ssel 1978

13 **A.N. H 1/1598-29C**

D'ONTE SES ? n°1, mars 2010

23

CERCLE GENEALOGIQUE HISTORIQUE ET HERALDIQUE DE LA MARCHE ET DU LIMOUSIN

D'ONTE SES ? n°1, mars 2010

26

CERCLE GENEALOGIQUE HISTORIQUE ET HERALDIQUE DE LA MARCHE ET DU LIMOUSIN